
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU MARDI 21 FEVRIER 2023

OBJET : ATELIER PREVENTION SENIORS
Convention de partenariat avec E-OPHTALMO

N° 2023-01

Date de transmission en Préfecture :

Date de mise en ligne :

Date de la convocation du Conseil d'administration : **9 FEVRIER 2023**

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : **17**

Président de séance : **Sébastien FRANÇOIS**

Secrétaire de séance : **Christian VIVENS**

Membres présents à la séance : Sébastien FRANÇOIS – Michèle EYMARD – Jessica DIONISIO – Agnès BERAL – Christelle RIVAT – Christian VIVENS – Marie-Thérèse MAUCOUR – Noëlle CROUZET – Jean-Louis CHAPON – Xavier DÉMONET – Nathalie BEROCCHI

Membres excusés ayant donné pouvoir : Serge BERARD (à Sébastien FRANÇOIS) - Béatrice VERDIER (à Michèle EYMARD) - Brigitte GAUTHIER-DUMORTIER (à Christelle RIVAT) - Jean VIRET (à Marie-Thérèse MAUCOUR)

Membres excusés : Christiane CONSTANT – Lionel BRUNEL

Le CCAS a été sollicité pour la mise en place d'une action réalisée par E-OPHTALMO, qui est un service de télé-médecine en ophtalmologie, qui effectue notamment des actions de prévention et des consultations individuelles à distance.

L'action proposée est financée dans le cadre d'un appel à projets porté par la Conférence des financeurs du Rhône et pourrait permettre aux seniors brignairots âgés de 60 ans et + de bénéficier de bilans de dépistage des pathologies oculaires et d'actions de prévention en santé visuelle. Les bilans de dépistage sont réalisés par un orthoptiste qui envoie ensuite les données à un ophtalmologue qui peut, selon le cas, réaliser une prescription médicale.

Cette action pourrait être mise en place le 28 mars prochain et se dérouler à la résidence-autonomie « Les Arcades » qui dispose de salles adaptées pour la réalisation de cet atelier de prévention.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU MARDI 21 FEVRIER 2023

La convention jointe en annexe a pour objet de définir les conditions du partenariat à intervenir entre E-OPHTALMO et le CCAS.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

L'exposé de Monsieur le Président entendu,

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE les termes de la convention jointe en annexe ainsi que la mise à disposition de salles adaptées à la date fixée d'un commun accord.
- AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Serge BERARD
Maire de Brignais
Président du CCAS

Sébastien FRANCOIS
Vice-Président du CCAS

Secrétaire de séance,
Christian YVENS

